

# Commune de Lucéram



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 11/08/2022 à 18 heures 30**

Présents : Michel Calmet Maire, Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Adjoint, Audrey Varro, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Séverine Canino, Conseillers Municipaux

Absent représenté : Pierre Natali, par Didier Lambert

Absent non représenté : Mehdi Lemaire

Président de séance : le Maire, Michel Calmet

Secrétaire de séance : Mme Christiane Ricort 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Quorum : L'article L. 2121-17 du CGCT indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Membres en exercice	= 15
Quorum	= 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Conformément à l'article L 2121.5 du CGCT, le procès-verbal de la séance précédente est arrêté avant d'aborder l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Adhésion à l'offre pluridisciplinaire et à l'offre « hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion des Alpes Maritimes
2. Convention avec le Département pour le développement de la lecture publique
3. Création d'un tarif pour les places de stationnement avec borne électrique
4. Décision modificative sur le budget de la Commune
5. Demandes de subventions - aménagement de 2 nouveaux gîtes au Baous
6. Demande de subvention au Département pour les projets 2022 dans le cadre de la dotation « Amendes de police 2021 »
7. Questions diverses

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Avant d'aborder les questions de l'ordre du jour, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, le Maire rend compte de ses décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal précédent :

→ Aucune décision n'a été prise depuis le 3 Juin 2022, en vertu de cette délégation

<p><b>1. Adhésion aux offres proposées par le Centre de Gestion des Alpes Maritimes pour la médecine préventive et les risques professionnels</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose que l'article L 812-3 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que « *Les collectivités et établissements [...] doivent disposer d'un service de médecine préventive :1° Soit en créant leur propre service ; Soit en adhérant [...] Au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L. 452-47* ».

L'article L452-47 du code précité prévoit, au titre des missions facultatives exercées par les Centres de Gestion (CDG) à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, que « *Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

Le Conseil d'Administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 22 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail ».

Cette offre forfaitaire globale pluridisciplinaire s'inscrit dans un changement de paradigme en matière de prévention en mobilisant les compétences et les expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En effet, elle comprend :

- **le contrôle médical des arrêts de travail** effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- **le suivi « Santé et Bien-être au travail »** assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Le travail de cette équipe permettra d'assurer le suivi individuel obligatoire, l'accompagnement en prévention des risques et l'aide au maintien dans l'emploi en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'ergonomie, sociales, et d'assistance psychologique.

La nouvelle mission pluridisciplinaire fera l'objet d'une tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an à raison de 55€ par agent.

Cette offre sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et viendra se substituer définitivement à la mission de médecine préventive.

En parallèle, et afin de permettre aux collectivités et établissements publics adhérant à l'offre pluridisciplinaire, de mobiliser les acteurs de la santé et de la sécurité au travail, pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail par délibération n°2022.07 adoptée en Conseil d'Administration du 22 février 2022.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet d'adhésion aux deux offres proposées.

Une discussion s'engage autour du thème « hygiène et sécurité ». Messieurs Didier Lambert, Jean-Louis Dalloni et Calmet estiment que ce domaine mérite une analyse préalable de la situation par la collectivité. Pour l'année 2023 la proposition du Centre de Gestion paraît prématurée, tant qu'un travail de réflexion sur l'organisation interne des services communaux n'aura pas été mené.

Monsieur Didier Lambert considère qu'il est prioritaire d'établir un règlement intérieur pour le personnel communal, avant de confier au Centre de Gestion la mission « hygiène et sécurité » des agents.

Le Maire suggère un nouvel examen de cette question en conseil municipal, avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal décide

- de faire adhérer la Commune à l'offre pluridisciplinaire du Centre de Gestion
- d'ajourner l'adhésion à l'offre « santé et sécurité au travail », dans l'attente d'une meilleure organisation interne, afin de mieux se préparer à l'exercice de cette mission.

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 191**

## **2. Convention avec le Département pour le développement de la lecture publique 2022-2025**

Madame Christiane Ricort rappelle que le fonctionnement de la Médiathèque de la Commune bénéficie du soutien du Conseil Départemental, depuis de nombreuses années.

Le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique pour 2022-2025, voté le 17/12/2021 par l'assemblée départementale, nécessite une mise à jour des conditions de partenariat entre la Commune et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Elle présente à l'assemblée le projet de nouvelle convention, qui définit pour une durée de 4 ans, les termes de la coopération entre chaque partie, dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, susvisé :

### Engagements du Département / Médiathèque départementale

- prêts gratuits de documents : livres, CD audio, DVD, renouvelés régulièrement
- informatisation : logiciel de gestion
- formation du personnel
- conseil et l'accompagnement des projets
- action culturelle : prêt d'expositions

### Engagements de la Commune

- aménagement d'un local réservé exclusivement à la médiathèque
- désignation d'un responsable du lieu
- prêt gratuit de documents avec un droit d'adhésion possible
- ouverture au public = 8 heures/semaine minimum
- accueil des classes en dehors des heures d'ouverture au public
- desserte des écoles en prêts de livres
- élaboration d'un règlement intérieur

Cette convention, prévue pour une durée de quatre ans, annule et remplace toute convention précédente.

Monsieur Pierre Marseille intervient pour souligner l'importance de ce partenariat avec le Département. Ces échanges précieux permettent à notre structure de proposer des services, particulièrement adaptés aux utilisateurs locaux. Les livres sont choisis en fonction des centres d'intérêt des lucéramois. A titre d'exemple, il expose que les ouvrages régionaux : histoire du village, du comté de Nice etc, sont très demandés. Le Département met à la disposition des habitants un large choix dans ce domaine. Tous apprécient la diversité des oeuvres et leur renouvellement régulier.

Parallèlement, il précise que les formations dispensées par les agents de la médiathèque départementale, enrichissent les compétences de la responsable Christelle Pellerano, qui œuvre pour faire découvrir au public des activités variées, sans cesse renouvelées. Cette année, par exemple, après avoir suivi une formation spécifique, elle a animé des séances de théâtre japonais pour les enfants de l'école primaire, avec beaucoup de talent et un grand succès.

Cette collaboration entre nos deux collectivités est essentielle pour continuer à proposer aux habitants une offre culturelle de qualité.

Le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention susvisée.

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 192**

### **3. Création d'un tarif pour les places de stationnement avec borne électrique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 60 € par mois le tarif de location des places de stationnement équipées de prises électriques, dans le complexe 3 en 1.

Monsieur Didier Lambert précise que le dispositif est constitué de prises dédiées à la recharge des véhicules électriques, en mode « charge lente » (la recharge est recommandée la nuit, quand le véhicule n'est pas utilisé – durée approximative de 6 ou 7 heures pour une capacité d'environ 80 %). Aujourd'hui le parking dispose de quatre places immédiatement disponibles, mais d'autres pourront être équipées si nécessaire. Elles sont particulièrement réservées aux habitants du village, qui souhaitent à la fois louer une place de stationnement à l'année et bénéficier d'un point de recharge.

Plus tard, sous le pilotage de la Communauté de Communes, des « bornes » permettant une puissance disponible plus importante, seront installées sur divers site du domaine public. Ces dernières seront d'avantage adaptées aux visiteurs et automobilistes de passage sur la Commune.

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 193**

**4. Décision modificative sur le budget de la Commune – Virements de crédits**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « Commune », en procédant à des virements de crédits, selon les éléments suivants :

**Décision modificative n°2**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21316.331 : CAVEAUX ET JARDIN DU SOUVENIR		55 000.00 €
<b>Total D 21 Immobilisations corporelles</b>		<b>55 000.00 €</b>
D 2313 : immos en cours- constructions	55 000.00 €	
<b>Total D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>55 000.00 €</b>	

Madame Christiane Ricort précise que cette opération fait suite aux travaux d'aménagement du cimetière de Madona Routa, achevés récemment, concernant :

- La construction de 12 caveaux
- La pose de 8 enfeus
- La création d'un jardin du souvenir

Elle explique que l'estimation de la dépense était basée sur le prix de vente actuel des caveaux, fixé en 2012. La révision des prix prévue dans le marché, ainsi qu'une revalorisation due à la crise de l'Ukraine ont conduit à un rééquilibrage du budget de la Commune, selon les chiffres proposés par le Maire.

Ce dernier invite le conseil municipal à se prononcer sur les virements de crédits présentés dans le tableau ci-dessus.

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 194**

## 5. Demandes de subventions pour l'aménagement de 2 gîtes au quartier du Baous

Madame Christiane Ricort expose le projet d'aménagement de deux gîtes au quartier du Baous, dont le coût estimatif global est évalué à la somme de 152 420.00 € HT.

Il est prévu de créer deux hébergements dans la bâtisse que la Commune vient d'acquérir, sur les parcelles L 337 et 435 : un studio en rez-de-chaussée et un deux pièces à l'étage, selon les plans et l'Avant-Projet Sommaire dressés par Monsieur Daniel Barbier Architecte qu'elle présente à l'assemblée.

Les dépenses comprennent :

- Une part pour les travaux, la maîtrise d'œuvre, les assurances  
. coût estimatif : 138 420.00 € HT
- Une part pour l'équipement et le mobilier  
. coût estimatif : 13 000.00 € HT

Madame Ricort précise que la Commune envisage de proposer ces deux hébergements en gestion directe, sans solliciter le label « Gîtes de France » ; ils constitueront une nouvelle offre pour les visiteurs en recherche de périodes de courtes durées, dont les nuitées, qui jusqu'à présent, ne sont pas accessibles dans les gîtes communaux du village.

Les membres de l'assemblée sont invités à :

- Approuver le plan de financement du projet
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat et du Département, selon le plan de financement proposé :
  - Coût du projet 152 420.00 € HT
  - Subvention Etat (50%) 76 210.00 € HT
  - Subvention Département (30%) 45 276.00 € HT
  - Part Communale 30 484.00 € HT

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 195**

**6. Demande de subvention au Département dans le cadre de la dotation « amendes de police 2021 », pour la mise en œuvre en 2022-2023 des travaux de consolidation et de sécurisation du Chemin des MOUNTS**

Monsieur le Maire rappelle que le 3 Juin dernier le conseil municipal avait adopté des délibérations sollicitant des subventions auprès du Département, pour deux dossiers importants :

- Une demande au titre de la dotation cantonale de voirie (dotation accordée tous les 2 ans), afin de prévoir des travaux d'entretien courant et de restauration des ouvrages publics : routes, murs etc, pour le programme 2022-2023
- Une demande complémentaire exceptionnelle pour les travaux de consolidation du Chemin des MOUNTS

Il expose que le Département n'a pas donné suite à cette demande d'aide exceptionnelle, estimant que la nature de l'opération s'inscrivait dans les actions couvertes par la dotation cantonale. Or, cette enveloppe de 129 569 € représente une part trop faible pour alléger de manière conséquente la dépense de la collectivité, sur ces travaux importants.

En conséquence, Monsieur le Maire explique qu'il est plus judicieux de faire annuler la demande de subvention exceptionnelle, pour représenter une nouvelle demande d'aide, dans le cadre de la dotation « produit des amendes de police 2021 » du département.

Avant de procéder au vote, il rappelle l'historique de la situation :

- le Chemin des MOUNTS situé en aval du village, dessert sur environ 5 km, 94 familles ; elle se prolonge par une piste DFCI (d'environ 1,2 km) construite après les incendies de 2003 pour désenclaver le quartier lors de travaux et en cas de fermeture accidentelle de la route. Le détour obligé par la piste DFCI qui débouche sur la route de Coaraze et le col St Roch prend environ 30 minutes de plus.
- fin décembre 2021, il est constaté un danger majeur d'effondrement, à deux endroits sur le Chemin des MOUNTS.
- Installation de mesures provisoires d'urgence pour sécuriser les lieux et protéger la population
- La surveillance des désordres indique une aggravation de la situation et un risque réel d'effondrement.
- Compte-tenu de l'importance du risque et de l'ampleur des travaux, il sera nécessaire de terrasser la route sur sa largeur et d'interdire totalement la circulation. Le chantier devrait durer plus d'un mois.

Monsieur le Maire présente une estimation des dépenses, détaillées ci-après

- Travaux	131 000.00 € HT
- Etudes	19 320.00 € HT
- Total	150 320.00 € HT

La nature des dépenses s'articule autour des postes ci-après :

**Nature des dépenses**

1 <sup>er</sup> chantier (mur et chaussée)	99 000 € HT
2 <sup>ème</sup> chantier (béton chaussée)	32 000 € HT
Total Estimation travaux	131 000 € HT
Mission G2 Avp/pro	4 550 € HT (SEFAB) fait
Sondage	2 770 € HT (SEFAB) fait
Mission G4	6 000 € HT
DCE, ACT et DET	6 000 € HT (AXES)

Le Maire estime que la dotation départementale « amendes de police 2021 » pourrait considérablement aider la Commune à financer ces travaux de grande ampleur ; il propose le plan de financement suivant :

Coût des travaux	150 320.00 € HT
Subvention Département 30%	45 096.00 € HT
Part Communale	105 224.00 € HT

Les membres de l'assemblée sont invités à :

- Approuver le plan de financement du projet
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du Département, selon le plan de financement proposé, dans le cadre de la dotation « amendes de police 2021 »

**Accord à l'unanimité → DELIBERATION 196**

La question délicate de la mise en œuvre des travaux de mise en sécurité du Chemin des Mounts, soulève de nombreuses inquiétudes des riverains et préoccupe sérieusement les membres du conseil municipal. Divers sujets sont débattus :

- **Le poteau télécom mal implanté**

Monsieur Jean-Louis Dalloni demande à Monsieur Pierre Marseille si la question du poteau télécom mal implanté a été réglée. Cet incident fragilise encore l'assise de la voie à un endroit supplémentaire et risque à la fois d'aggraver l'état de la route et d'augmenter le coût des travaux.

Monsieur Pierre Marseille répond que le problème a été signalé à la société « la Fibre 06 », qui pilote les opérations de déploiement. Une enquête a été ouverte pour identifier l'entreprise sous-traitante responsable de cette malfaçon. Il faudra relancer mi-septembre.

Monsieur Didier Lambert souhaite une visite contradictoire sur place pour définir les responsabilités de chacun, en intégrant la réparation dans le programme des travaux de base.



- Un programme d'entretien annuel de la voie

Monsieur Louis Fadas s'interroge sur le principe d'une budgétisation des travaux. Il demande si le Chemin des MOUNTS ne mériterait pas de faire partie d'un programme de travaux pluriannuels de confortement, à exécuter au fur et à mesure. De même il lui semble qu'un contrôle régulier de la solidité des structures de la chaussée, rendues fragiles par les événements climatiques et les passages répétés des poids-lourds (malgré la limitation de tonnage) pourrait s'avérer utile.

Monsieur Jean-Louis Dalloni répond que cette méthode est mise en place depuis 20 ans. A ce jour, la route a été entièrement goudronnée d'un bout à l'autre, mais les désordres réapparaissent petit à petit. Habituellement, il est procédé au goudronnage d'un tronçon chaque année. Il suffit que cet entretien ne soit pas réalisé pendant une période, pour que les dégradations s'accroissent et se propagent. Il indique ensuite que dans le cadre du plan de relance du gouvernement, la Commune a adhéré au programme « ponts » piloté sur le Département par le Cerema. Il précise que le rapport de visite des ouvrages d'art, établi par le cabinet d'étude qui a visité toute la Commune, signale un seul problème sur 69 points examinés (et le problème ne se situe pas au chemin des MOUNTS). Ce rapport préconise un contrôle tous les 5 ans.

- La Piste du Savel

Madame Séverine Canino rappelle que le Conseil municipal avait évoqué la possibilité d'ouverture de la piste « du Savel » pour permettre aux habitants de circuler pendant les travaux et demande si cette solution est toujours retenue.

Monsieur Didier Lambert répond que cette piste a pour vocation 1<sup>ère</sup> la défense contre l'incendie ; elle peut éventuellement être utilisée par des véhicules de tourisme, ponctuellement, mais ne constitue aucunement un « itinéraire bis ».

Monsieur Jean-Louis Dalloni tient à recadrer les choses et à apporter des précisions sur le statut de cette piste et ses modalités de circulation :

- Il confirme qu'il s'agit bien d'une piste DFCI contre l'incendie, destinée aux véhicules des pompiers. Ce n'est pas une piste communale. Les caractéristiques de la piste doivent donc convenir uniquement aux véhicules incendie. Il est inconcevable de faire réaliser des aménagements sur cette voie pour les véhicules de tourisme, au motif qu'ils ne sont pas adaptés à la circulation en milieu naturel, ni sur terrain accidenté.
- Il estime donc nécessaire de mettre en place pendant les travaux, un système de transport par navette, au moins sur la partie basse du chemin des MOUNTS, afin de limiter les possibilités de circulation sur la piste.
- Enfin, en sa qualité d'adjoint en charge des questions de sécurité, il refuse que la Commune prenne la responsabilité de diriger les habitants des MOUNTS sur la piste du Savel, dont l'état va encore se dégrader avec les intempéries à venir à l'automne et l'hiver prochains. Les automobilistes qui décideront de l'emprunter ne seront pas verbalisés, mais engageront leur propre responsabilité.
- Il indique ensuite que deux éboulements récents se sont produits sur la piste, et souhaite informer le conseil municipal de la manière dont ils ont été dégagés : les services de FORCE 06, mobilisés sur les incendies comme chaque année, ne pouvant pas intervenir avant fin septembre, c'est Monsieur Emile Tihy -qui avait besoin de terre et de pierres pour ses besoins personnels- qui a

dégagé la piste et procédé à son nivellement, après l'aval du département et autorisation de Monsieur Dalloni.

Le Maire approuve l'idée de la navette et engage ses collègues à réfléchir à des solutions de desserte : location d'un véhicule ? services publics ? (facteur etc)

#### Information des riverains

Des réunions de travaux seront organisées pour informer régulièrement les habitants de l'avancée du chantier et des mesures mises en place.

Le syndicat des Mounts pourra relayer à ses adhérents les informations que la Commune diffusera sur ses supports officiels de communication.

## **7. Questions diverses**

### **♦ 1). Interventions des élus**

#### **✓ Monsieur Louis Fadas, à propos des travaux dans le vieux village**

Ce dernier signale que les chantiers se déroulant dans le vieux village et nécessitant des engins avec des lourdes charges (brouette à chenilles, machines diverses) sont souvent responsables de dégradations sur les biens publics : escaliers abîmés, joints arrachés, sols fissurés, bouches à clefs fragilisées, etc...

Ces derniers mois, des désordres ont été observés dans la rue de la Tour, le parvis de l'Eglise et leurs abords.

Il recommande notamment d'observer la plus grande prudence pour l'exécution des travaux des nouveaux gîtes du Baous et propose de faire dresser systématiquement un état des lieux des voies publiques, avant travaux, pour s'assurer que les entreprises et particuliers ne provoquent pas de dommages aux biens et ouvrages de la Commune. Les élus approuvent cette proposition ; le Maire promet de rester vigilant sur cette question et de faire dresser un constat officiel par huissier de justice, chaque fois que des travaux le nécessiteront, afin de prévenir tous risques pour la Commune.

Monsieur Jean-Louis Dalloni invite à cette occasion ses collègues à signaler et justifier par photos, toutes les dégradations et anomalies qu'ils peuvent constater dans les rues, dont l'origine peut être imputée à des tiers. Il souligne que grâce à ce moyen, certaines situations peuvent être réglées à l'amiable avec les intéressés, comme c'est le cas pour certains désordres relevés récemment dans la rue Moriez.

#### **✓ Monsieur Jean-Louis Dalloni, sur plusieurs points**

##### **○ L'usage du court de tennis**

Il signale avoir été alerté par les riverains du tennis, en présence de Messieurs Didier Lambert et Pierre Marseille, sur les nuisances subies en raison d'une utilisation inadaptée : barbecues, musique, pique-nique, bruit en soirée, etc.

Il demande le retour au système de remise des clefs en mairie.

Le Maire invite les élus à réfléchir à des mesures raisonnables, pour faire cesser ces désordres, sans pénaliser les joueurs sérieux et les enfants calmes, qui ont pris

l'habitude de fréquenter le terrain de tennis et de basket en libre accès. Diverses solutions sont évoquées par l'assemblée : horaires d'ouverture et de fermeture du tennis, boîte à clef, surveillance par la garde-champêtre ?

Madame Audrey Varro craint que ces problèmes de nuisances et d'incivilité ne soient communs à tous les espaces publics : que va-t-il se passer si le tennis est fermé le soir, comme le city stade ? où vont se rassembler les fauteurs de troubles ? au jardin d'enfants ? Attention à ne pas déplacer les problèmes et à reporter les nuisances sur un autre site

Le Maire prend la décision de fermer le tennis en attendant une solution satisfaisante.

○ **La programmation des tâches des services techniques**

Monsieur Dalloni demande à ses collègues de le consulter directement lui, ou de consulter Didier Lambert, pour la réalisation de petits travaux par les agents techniques communaux, pour une bonne gestion du service. De même, il indique être le référent pour les travaux sur les réseaux, et notamment pour la réparation des fuites d'eau.

✓ **Monsieur Didier Lambert, à propos des téléphones satellites**

Il informe qu'il se décharge de la garde et de l'entretien des deux téléphones satellites, destinés à être stockés dans le bureau de la garde-champêtre, maintenant que les locaux de cette dernière sont aménagés et opérationnels.

✓ **Monsieur Michel Calmet, à propos des actions de la CCPP**

Ce dernier indique que la CCPP a également adhéré à l'Agence 06, organe du Département, qui propose des services d'ingénierie publique aux collectivités territoriales.

A ce titre, comme la Commune, la CCPP a la possibilité de demander l'aide de l'Agence sur 3 dossiers, par mandature.

Il présente donc au conseil municipal les trois domaines pour lesquels la CCPP sollicite l'intervention de l'Agence 06, dont deux concernent la Commune de Lucéram :

- la reconversion du site Lafarge : étude d'un projet de pôle industriel tertiaire
- la revitalisation de la station Peïra Cava
- les conseils techniques sur la voirie intercommunale, comprenant la réflexion sur le projet débouché du Chemin des Mortissons

Monsieur Jean-Louis Dalloni souhaite savoir qui garde la main sur le développement de Peïra Cava.

La réponse du Maire est sans équivoque : « *La Commune garde la main sur le développement c'est clair, net et précis.* »

Pour appuyer ses propos, il donne lecture du libellé de la décision de la CCPP sur ce dossier « *le besoin concerne un accompagnement de projet de territoire et de voirie* ». En clair, le Maire confirme que la CCPP demande un appui technique et financier à l'Agence06 pour accompagner les projets choisis et élaborés par la Commune de Lucéram.

Monsieur Dalloni estime que les élus en place sont capables de développer Peïra Cava. Le Maire ne partage pas cet avis. Il déclare au contraire que la Commune n'est pas capable, seule, d'assurer aujourd'hui le développement de Peïra Cava.

Cette collaboration entre la collectivité, la CCPP et l'Agence 06 s'avère précieuse et indispensable pour donner toutes les chances de réussite à la redynamisation de Peïra Cava. L'expertise de la Communauté de Communes et ses relations avec la Région représentent un atout considérable pour atteindre cet objectif.

En outre, il estime que des idées différentes et des initiatives extérieures, auxquelles il faut se montrer ouverts, ne pourront qu'insuffler un nouvel élan, nécessaire à l'évolution de la station et à sa transformation, dans le respect du principe d'un développement raisonné.

✓ **Monsieur Pierre Marseille, sur plusieurs points :**

○ **Semaine européenne du développement durable**

Monsieur Pierre Marseille expose que la semaine européenne du développement durable, se tiendra du 18 septembre au 8 Octobre prochains. Cet évènement vise à promouvoir la transition écologique à travers la valorisation d'actions locales et la sensibilisation du public au développement durable.

Il informe le conseil municipal que la station de Peïra Cava a été choisie par la Communauté de Communes, pour l'organisation d'une journée d'actions, le samedi 8 Octobre à la Caserne Crenant.

La CCPP va inviter différents acteurs à participer à cette journée, autour d'un certain nombre d'animations diversifiées : présence d'associations telles que : la LPO Beverra/Paillons, Peille Aventure pour la location de vélos à assistance électrique, un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, stands sur la mobilité, sur le bâti, des produits bio, etc

Plusieurs sites sont mobilisés pour cette journée avec des actions organisées pour le grand public : informations sur le compostage et remise de composteurs à la déchèterie Val Paillons, prévision du nettoyage des berges du Paillon, visite du centre de recyclage de Mandelieu, visites de fermes (la Sousta, Les Garffes).

Les élus pourront participer à des formations sur le réchauffement climatique et à un séminaire au siège de la CCPP.

La Commune pourra également proposer des stands pour enrichir cette journée, par exemple : une animation sur l'acrobranche de Peïra Cava, une présentation des activités de l'Igesa etc...

Il souligne les enjeux considérables de ces initiatives, pour moderniser l'image de Peïra Cava et mettre en avant ses atouts.

Toutes ces idées collent parfaitement au concept de **station verte, familiale et sportive**, défendu activement par la Commune, dont va dépendre l'avenir de Peïra Cava.

Monsieur Louis Fadas demande des précisions sur l'action « prévision du nettoyage des berges du Paillon », annoncée dans le programme de cette journée. Il demande si tous les cours d'eau de la Commune sont concernés par cette action.

Monsieur Pierre Marseille répond que cette annonce est destinée à faire connaître les missions du Smiage et à sensibiliser le public sur l'entretien des cours d'eau.

Il précise que cette journée du 8 Octobre présente essentiellement un caractère pédagogique et informatif.

○ **Invité « surprise »**

Monsieur Pierre Marseille présente à ses collègues Monsieur Jean-Marie Dufrenne, assis dans le public, qui assiste à la séance depuis le début de la soirée.

Ce Monsieur est venu spécialement depuis Valenciennes pour se rendre à Peïra Cava, afin de revoir la Caserne Crenant, lieu dans lequel il était en colonie de vacances en 1949. Son séjour, organisé par les Houllières du Nord et du Pas de Calais, par le biais de l'association Tourisme et Travail, lui avait laissé tellement de bons souvenirs, qu'il a tenu à refaire le voyage 73 ans après, sur les lieux de ses vacances de jeunesse.

Il est félicité et accueilli avec admiration, par le Conseil Municipal.

○ **Doléances des administrés**

▪ Entretien du passage du St Esprit : Monsieur le Maire répond que cette ruelle a été intégrée au prochain programme de travaux sur la voirie communale.

▪ Entretien du boulevard du Général Estienne supérieur en fin de saison : Monsieur Dalloni confirme qu'une seconde opération de balayage et nettoyage de la voie sera réalisée, avant l'hiver, comme les années précédentes.

✓ **Madame Michèle Barnoin, sur plusieurs points :**

○ Réhabilitation de l'ensemble immobilier « les Marmottes à Peïra Cava »

Compte-tenu de l'importance du projet (réhabilitation d'un commerce et d'un logement), elle souhaiterait que tous les membres du Conseil Municipal aient connaissance de la nature des travaux envisagés et se déplacent sur place pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche.

L'ensemble des élus est favorable pour organiser prochainement une réunion de travail sur place

○ Nettoyage des espaces publics après les festivités

Madame Barnoin demande si des mesures particulières sont prévues pour le nettoyage de la place du Plan après le vide-greniers du 15 Août et les journées du festin de la Ste Rosalie.

Monsieur Dalloni répond que suite aux événements qui se sont produits après les dernières festivités, il a demandé au maire de mobiliser les services techniques communaux le samedi matin, pour nettoyer les lieux publics, après chaque manifestation.

Le Maire est favorable à cette mesure, destinée à la remise en état des places publiques et des toilettes.

- Célébration des mariages au complexe 3 en 1  
 Un mariage civil a été célébré récemment dans la salle Joe Dassin.  
 Mme Barnoin signifie fermement son opposition au déplacement du lieu habituel de célébration des mariages ; la Commune étant déjà dotée d'une salle affectée à cet usage au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.  
 Toutefois elle tient à préciser que sa prise de position n'est nullement dirigée contre les mariés ni leurs familles, avec lesquels elle a toujours entretenu des relations très amicales.  
 Certains élus s'interrogent sur la régularité de ce transfert de locaux et demandent si cette option pourra aussi bénéficier à Peïra Cava, comme c'était le cas par le passé. Le Maire leur précise que le choix de la salle Joe Dassin a été validé par le Procureur de la République et que la célébration s'est déroulée de manière tout à fait légale et solennelle. Il explique que les mariages à Peïra Cava étaient possibles, tant que la commune était divisée en deux sections. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.
- Fonctionnement de la chaufferie de l'école  
 Madame Barnoin demande l'état d'avancement des démarches de l'entreprise. Monsieur Didier Lambert répond que ses messages au chef d'équipe sont restés sans réponse à ce jour. Le Maire demande de le relancer.
- Cartes carburant  
 Elle informe ses collègues que tous les véhicules communaux sont désormais dotés d'une carte « carburant ».  
 Monsieur Didier Lambert salue cette initiative et signale qu'il faudra mettre en place un contrôle pour vérifier la bonne utilisation de ces cartes.

## ♦ 2). Interventions du public

- ✓ **Madame Augusta Maurel, réagit sur plusieurs points :**
  - Travaux du Chemin des MOUNTS  
 Elle demande si le démarrage des travaux pourra se mettre en place en septembre. Les élus répondent par la négative.
  - Tennis de Lucéram  
 Elle partage les sentiments des riverains dérangés par les bruits et comportements de certains utilisateurs.  
 Elle se propose pour fermer le tennis chaque jour à 20 heures, sauf empêchement, si la solution de sa fermeture en soirée est retenue.
  - Caserne Crenant à Peïra Cava  
 En visite dernièrement sur le site, elle déplore le mauvais état général du bâtiment principal. Elle suggère l'idée d'un appel aux dons, pour permettre des réparations ponctuelles, essentielles à la conservation de la construction (remplacement des vitres cassées notamment).  
 Le Maire intervient pour préciser qu'une telle mesure doit s'accompagner d'un vrai projet communal. Il précise que la priorité actuelle est de sécuriser les locaux et leur environnement (fermeture de toutes les portes, renforcement de toutes les fenêtres basses – au nombre de 104 par façade- consolidation de la porte d'entrée etc).

Il indique que la garde-champêtre chef de la Commune vient d'établir un rapport, sur lequel il invite ses collaborateurs à travailler, pour programmer les actions à réaliser afin d'assurer la sécurité du public dans le site.

Monsieur le Maire remercie Madame Maurel de sa proposition mais doute de l'efficacité de ces mesures provisoires de fortune, par rapport à la masse des travaux d'ensemble à réaliser pour assainir le bâtiment et le rendre utilisable.

Le Maire tient à préciser que le budget estimatif d'une réhabilitation complète représente une somme exorbitante : environ 3 à 4 millions d'euros par niveau (chiffres datant d'une vingtaine d'année). Aujourd'hui on peut tabler sur un coût dépassant les 10 millions, totalement irréaliste pour la Commune.

Monsieur Jean-Louis Dalloni s'inquiète pour l'état de la toiture et craint une aggravation des risques dans les mois à venir.

Monsieur Didier Lambert indique que le Département pourrait disposer d'une enveloppe financière pour aider à restaurer certains bâtiments militaires. Il faudrait creuser cette piste et étudier les possibilités offertes.

Monsieur Pierre Marseille précise que l'utilisation du bâtiment est aujourd'hui complètement gelée, en raison d'un arrêté du maire interdisant l'accès pour raison de sécurité. Cette situation freine les initiatives et propositions ponctuelles d'utilisation des locaux, qui pourraient contribuer à la promotion de Peïra Cava : tournages de films, projets artistiques, etc

Le Maire conclut en rappelant que le devenir de la Caserne Crenant est une question sur laquelle les différentes municipalités se penchent depuis plus de 20 ans.

Toutes les possibilités ont été étudiées.

Tous les scénarios ont été imaginés.

Toutes les idées ont été épuisées.

Malheureusement, il faut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que les perspectives de réhabilitation du bâtiment principal se font plus faibles d'année en année et de plus en plus coûteuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président de Séance

La Secrétaire de Séance